

FNB de crédit carbone Ninepoint

Commentaire de juin 2022

Au 30 juin 2022, le FNB de crédit carbone Ninepoint était évalué à une VL par part de 20,55 \$ (série F). Lorsque le Fonds a été lancé le 16 février 2022, elle était de 20,00 \$ (série F).

Le 13 juin, le S&P 500 a chuté de 3,9 %, laissant l'indice à plus de 20 % en dessous de son récent record de janvier 2022 – le marché boursier américain est entré en territoire de marché baissier. Sur le marché mondial du carbone, en juin, le cours des **quotas de carbone de la Californie** a suivi l'évolution du marché financier en général, tandis que les trois autres marchés (**les quotas de l'UE, du R.-U. et de la RGGI**) sont restés relativement à l'abri du sentiment baissier du marché.

La volatilité des cours des quotas de carbone de la Californie est causée à la fois par les achats des entités réglementées et les ventes des entités financières – les entités réglementées ont continué à augmenter leurs positions en contrats à terme et en options sur les quotas de carbone de la Californie au cours des quatre dernières semaines, tandis que les acteurs financiers ont continué à réduire leurs positions dans un contexte d'aversion générale au risque sur le marché financier mondial.¹

Sur le marché de l'UE, l'événement le plus marquant de ce mois est l'adoption de l'ensemble de réformes du SEQUE de l'UE par le Parlement européen. L'ensemble de réformes doit encore faire l'objet d'un examen par la Commission européenne, mais nous y voyons un signe fort de l'ambition climatique de l'UE. Au milieu des récents développements politiques dans l'UE, nous fournissons dans ce commentaire une analyse approfondie du mouvement des cours des quotas de l'UE depuis 2022.

Nous nous penchons également sur le premier marché fédéral de compensation du carbone au Canada, qui est entré en vigueur en juin dernier.

Nos spécialistes en investissement



John Wilson, MBA

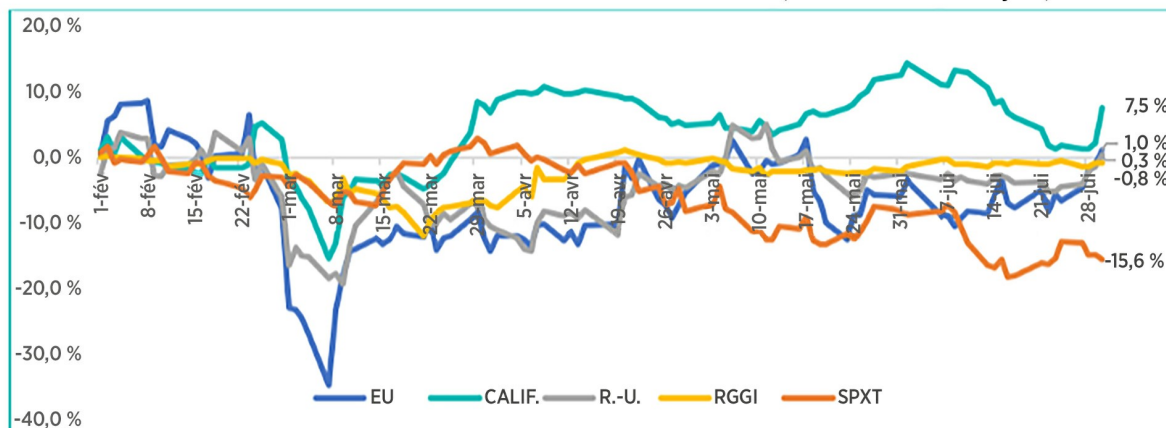
Chef de la direction, Cochef des placements et gestionnaire de portefeuille principal

Rendement des principaux marchés du carbone (du 1^{er} au 30 juin)

	Rendement mensuel (du 1 ^{er} au 30 juin)	Volatilité mensuelle (du 1 ^{er} au 30 juin)
Indice ICE EUA Carbon Futures (ER)	7,3 %	10,7 %
Indice ICE CCA Carbon Futures (ER)	-4,5 %	8,0 %
Indice ICE UKA Carbon Futures (ER)	2,9 %	4,0 %
Indice ICE RGGI Carbon Futures (ER)	1,3 %	2,0 %
S&P 500 (TR)	-8,3 %	7,9 %

Source : Bloomberg

Marchés mondiaux du carbone - Rendements cumulatifs (du 1^{er} février au 30 juin)



Source : Bloomberg

Le premier marché fédéral de compensation du carbone au Canada

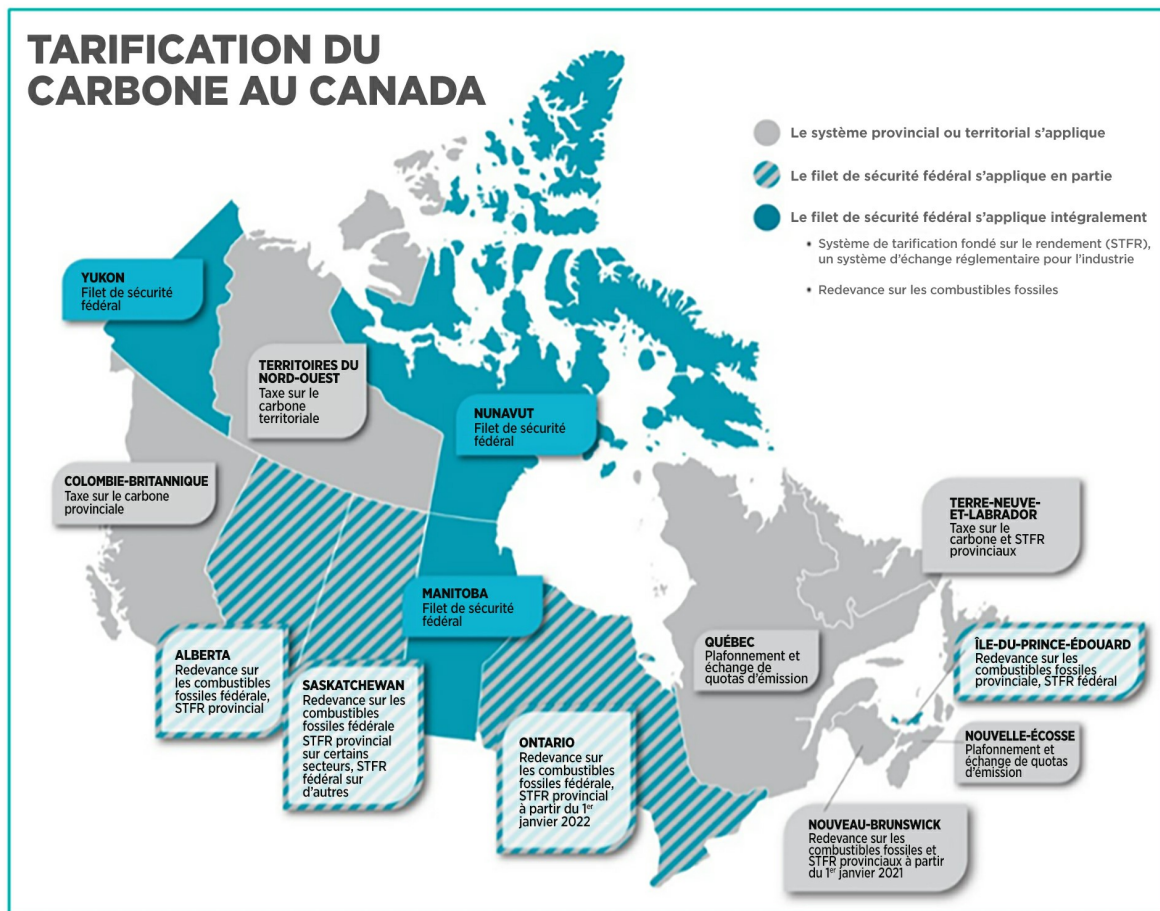
Le 8 juin 2022, le Canada a lancé son premier marché fédéral de compensation du carbone, faisant ainsi un pas de plus vers une stratégie de tarification nationalisée du carbone. S'agit-il d'un bon premier pas vers la réglementation du « Far West » du carbone, ou d'une porte ouverte aux crédits bon marché qui permettent à l'industrie de continuer à polluer? Veuillez lire notre [commentaire spécial](#) sur ce sujet.

La tarification du carbone au Canada

La fixation d'un cours pour le carbone est largement soutenue comme le moyen le plus efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par les décideurs politiques et les chefs d'entreprise du monde entier, y compris le gouvernement fédéral du Canada.

Comme nous le savons tous, le Canada est une fédération décentralisée, où les provinces et les territoires jouissent d'un niveau élevé d'autonomie dans les décisions politiques, y compris celles relatives à l'environnement et à l'énergie. Par conséquent, la politique canadienne de tarification du carbone est conçue et gérée à la fois au niveau fédéral et provincial. Au niveau fédéral, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, qui est entrée en vigueur en juin 2018, prévoit une politique fédérale de tarification du carbone qui fixe des normes nationales minimales de rigueur (le « modèle » fédéral) pour la tarification du carbone, mais chaque territoire peut choisir d'établir ou de maintenir sa propre politique à condition qu'elle respecte le « modèle » fédéral. Le filet de sécurité fédéral sera appliqué à tout territoire ne respectant pas le « modèle ». La carte ci-dessous montre les différentes méthodes de tarification du carbone appliquées au Canada.

Tarification du carbone au Canada



Source : Les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada, 2022

Cette politique fédérale de tarification du carbone adoptée en 2018 se compose de deux parties :

1. Une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles
2. Un système de tarification fondé sur le rendement (STFR) pour les industries à forte intensité de carbone

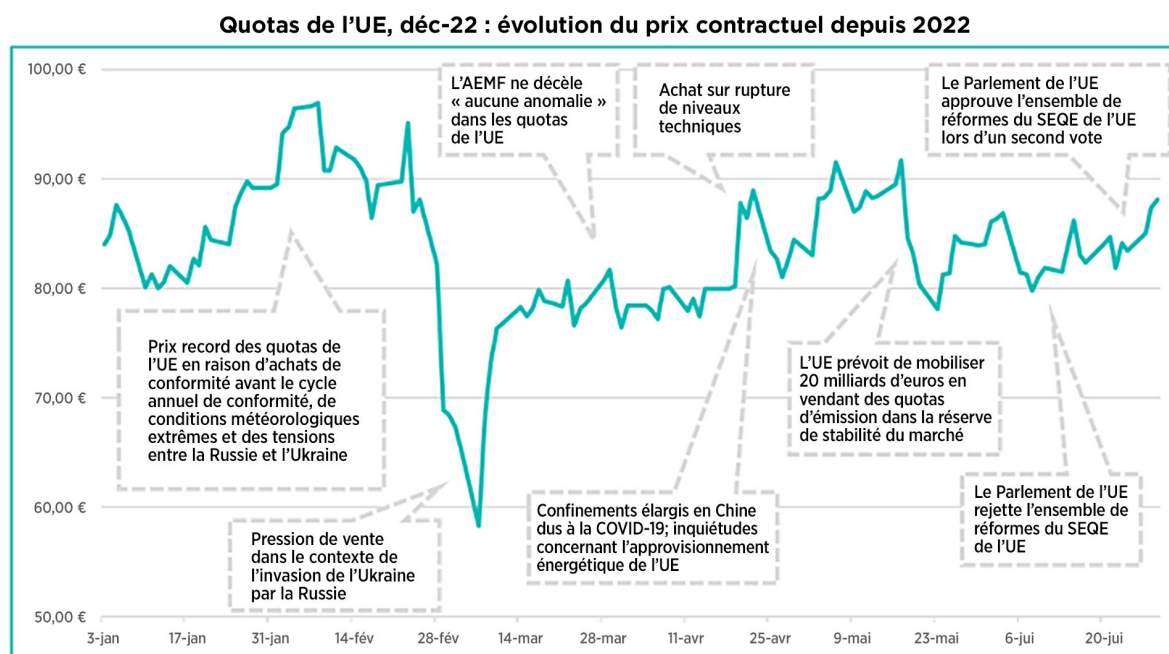
À l'instar du système d'échange de quotas d'émission en vigueur dans d'autres pays, les entreprises conformes couvertes par le STFR sont tenues de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre qui dépassent une limite annuelle d'émissions. À la fin de chaque cycle de conformité, toutes les entreprises relevant du STFR fédéral qui dépassent leurs limites d'émissions annuelles ont trois options pour se conformer :

1. Payer la redevance sur les émissions excédentaires – 50 \$ par tonne en 2022
2. Renoncer à suffisamment de crédits de carbone de conformité (y compris les crédits de compensation de carbone fédéraux nouvellement créés)
3. Une combinaison des deux options ci-dessus

L'un des principaux avantages de cette approche est qu'elle maintient un cours minimum de référence pour le carbone dans tout le pays, tout en donnant à chaque territoire la flexibilité de gérer ses propres politiques de tarification du carbone.

Une analyse approfondie du cours des quotas de l'UE depuis 2022

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les quotas de l'UE parviennent à se redresser et à se négocier entre 80 et 90 € malgré des vents contraires importants – un signe de confiance à long terme du marché.



Source : Bloomberg, Carbon Pulse

En juin dernier, lors d'une deuxième tentative, le Parlement européen a voté et approuvé un certain nombre de mesures d'amendement visant à réformer le SEQE de l'UE. Selon Carbon Pulse, les amendements suggèrent que « *le SEQE de l'UE devrait atteindre une réduction des émissions d'ici 2030 légèrement supérieure à la fois à l'objectif de 63 % adopté ligne par ligne lors du premier vote et aux 61 % proposés par la Commission européenne, mais inférieure à l'objectif de 67 % recherché par la commission de l'environnement du Parlement (ENV).* » L'amendement propose également d'augmenter le facteur de réduction linéaire (FRL), le taux qui détermine la vitesse à laquelle les quotas du SEQE de l'UE diminuent chaque année, à 4,4 % en 2024/25, 4,5 % entre 2026 et 2028, et 4,6 % à partir de 2029, contre 2,2 % actuellement.²

La proposition doit faire l'objet de négociations tripartites entre les représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil des États membres de l'UE. Compte tenu de la priorité actuelle de l'UE en matière de croissance économique et de sécurité énergétique, il est probable que la Commission repousse l'objectif de réduction à 61 %. Si nous nous attendons à ce que le cours des quotas de l'UE reste volatil au fur et à mesure que les négociations se développent, la proposition d'amendement reste néanmoins un signe politique très encourageant pour le marché.

Pourquoi le FNB de crédit carbone Ninepoint?

Pour une catégorie d'actifs émergente comme le crédit carbone, la diversification réside au cœur de la stratégie de notre Fonds. À l'heure actuelle, le FNB de crédit carbone Ninepoint investit à parts égales dans les quatre principaux marchés des SEQE mondiaux, avec un rééquilibrage trimestriel. Une exposition diversifiée au marché a démontré ses avantages pour les investisseurs. Vous trouverez ci-dessous quatre raisons principales pour lesquelles les investisseurs envisagent le FNB de crédit carbone Ninepoint :

Diversification – Une exposition équilibrée à tous les marchés de crédits carbone peut contribuer à

réduire au minimum le risque lié à un seul territoire en éliminant la surconcentration sur un seul marché, comme l'ont démontré les récentes mesures du marché. Il est important de disposer d'un portefeuille de marché sous-jacent diversifié pour une catégorie d'actifs émergente dont les prix sont volatils, comme les crédits carbone.

Exposition mondiale – Le Fonds permet aux investisseurs d'accéder à un marché mondial des crédits carbone de 851 G\$ US, qui a été multiplié par 18 depuis 2017. Par rapport aux fonds pondérés en fonction du volume ou aux fonds qui investissent dans un seul marché, nous estimons que notre stratégie de fonds à pondération égale offre une meilleure proposition de valeur à long terme, compte tenu de sa surpondération sur les marchés sous-représentés et en croissance rapide des échanges de crédits carbone.

Valeur fondamentale – Comme il s'agit d'un fonds canadien, en surpondérant le marché nord-américain par rapport à sa pondération totale dans l'indice, nous alignons notre stratégie sur nos valeurs et notre communauté locale.

Accès facile – Le Fonds est structuré comme une offre de fonds communs de placement alternatifs sur Fundserv ainsi qu'une série FNB à la Bourse NEO (NEO: CBON / CBON.U)

Demande de renseignements sur les produits :

Sarah Wang

Analyste principale d'entreprise
Partenaires Ninepoint
swang@ninepoint.com

Références

¹Carbon Pulse

²Carbon Pulse

³Refinitiv, Carbon Market Year in Review 2021 Global carbon markets value surged to record \$851 bln last year-Refinitiv (Reuters - janvier 2022).

Le FNB de crédit carbone Ninepoint est habituellement exposé aux risques suivants. Consultez le prospectus du Fonds pour obtenir une description de ces risques; risque lié à l'absence d'un marché actif pour les séries de FNB, risque lié au plafonnement et à l'échange, risque lié aux garanties, risque lié aux produits de base, risque lié à la concentration, risque lié à la cybersécurité, risque lié aux produits dérivés, risque lié aux devises, risque lié aux investissements étrangers, risque lié à l'interruption de la négociation des séries de FNB, risque lié à l'inflation, risque lié aux taux d'intérêt, risque d'illiquidité, risque du marché, risque de nature réglementaire, risque lié aux opérations de prêt, de rachat et de rachat à rebours de titres, risque lié à la série; risque lié au fait qu'une personne détient un grand nombre de parts, risque fiscal, risque lié au cours des séries de FNB.

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placement des fonds Ninepoint (collectivement, les « Fonds »). Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des commissions de performance (le cas échéant) ainsi qu'à d'autres frais et dépenses. Veuillez lire attentivement le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et les rendements passés ne se reproduisent pas nécessairement. L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui

ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller financier pour déterminer si les titres du Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays.

Les opinions, les estimations et les prévisions (« l'information ») contenues dans la présente étude sont uniquement celles de Partenaires Ninepoint LP et sont modifiables sans préavis. Partenaires Ninepoint déploie tous les efforts pour assurer que l'information est tirée de sources considérées fiables et exactes. Cependant, Partenaires Ninepoint n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages, qu'ils soient directs ou indirects, pouvant résulter de l'utilisation de cette information. Partenaires Ninepoint n'a aucune obligation de mettre à jour ou de maintenir à jour l'information contenue dans le présent document. Les destinataires ne doivent pas substituer l'information à leur propre jugement. Veuillez consulter votre conseiller personnel relativement à votre situation précise. Les opinions concernant une société, un titre, une industrie ou un secteur de marché en particulier ne se veulent pas une indication de Partenaires Ninepoint de son intention de négocier les fonds de placement qu'elle gère. Toute mention d'une entreprise particulière est faite uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme un conseil en matière de placement ou une recommandation d'achat ou de vente ni comme une indication de la façon qu'investissent ou investiront les portefeuilles des fonds d'investissement gérés par Partenaires Ninepoint. Partenaires Ninepoint LP ou ses sociétés affiliées peuvent collectivement être propriétaires bénéficiaires de 1 % ou plus de n'importe quelle catégorie de titres de capitaux propres des émetteurs mentionnés dans la présente étude ou en avoir le contrôle à titre bénéficiaire.

Partenaires Ninepoint LP ou ses sociétés affiliées peuvent détenir une position vendeur de n'importe quelle catégorie de titres de capitaux propres des émetteurs mentionnés dans la présente étude. Au cours des précédents 12 mois, Partenaires Ninepoint LP ou ses sociétés affiliées peuvent avoir reçu des émetteurs mentionnés dans la présente étude une rémunération pour d'autres raisons que les services normaux de conseils en matière de placement ou d'exécution d'opérations.

Partenaires Ninepoint LP – Numéro sans frais : 1 866 299-9906 SERVICES AUX NÉGOCIANTS : services de tenue de dossiers de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon – Numéro sans frais : 1 877 358-0540